



SÉQUENCE	1	2	3	4
TYPE D'AMÉNAGEMENT	voie partagée (simple marquage)	voie centrale banalisée sur chaussée existante	piste cyclable bidirectionnelle en enrobé	voie verte en stabilisé
LINÉAIRE À AMÉNAGER	530 m	600 m	540 m	1300 m
RATIO D'AMÉNAGEMENT	1,50 € HT / ml	15 € HT / ml	265 € HT / ml	140 € HT / ml

Environ 10 km de voies cyclables maillent déjà le territoire du Grand Belfort, en cohérence et complémentarité avec le réseau cyclable départemental. Le développement des itinéraires communautaires concourt à la mise en œuvre d'une politique globale de déplacements, axe fort du projet d'agglomération.

C'est dans le cadre de ce développement que deux études pré-opérationnelles sont confiées à l'AUTB. Afin d'éclairer les choix d'itinéraires les mieux adaptés aux attentes de la collectivité, il s'agit dans un premier temps de **décrire plusieurs tracés possibles** : indicateurs de distance, temps de parcours, dénivelé et pente ; nature, largeur et état des voies empruntées ; mention des intersections à traiter ; approche environnementale, contraintes et recommandations ; description des paysages, ambiances et vues sur le parcours. Ce portrait technique illustré se conclut par une synthèse des atouts, limites et opportunités propres à chaque option.

Une seconde phase consiste à **préciser et chiffrer les aménagements et équipements nécessaires au tracé retenu**, séquence par séquence en fonction des caractéristiques des voies existantes et de l'emprise foncière nécessaire. Voie partagée, chaussée à voie centrale banalisée, piste uni ou bidirectionnelle, voie verte : chaque type d'aménagement cyclable est illustré par une coupe de principe et des images de réalisations comparables.

+ Pour aller plus loin :

- Fiche de synthèse sur www.autb.fr/productions/deplacements
- Informations auprès du Grand Belfort, service Espace public et Mobilités.

